

GAL Auvergne-Rhône-Alpes Tarentaise Arlysère Maurienne Compte rendu du comité de programmation du 8 octobre 2024

Présents

Collège public

ABONDANCE Jocelyne, APTV (T - VD)*
THOMAS Donatienne, CCCT (T - VD)
GROS Claudine, CCVA (S - VD)
RAUCAZ Christian, Arlysère (T - VD)
VAIRETTO André, Arlysère (T - VD)
LOUBET Pierre, Arlysère (T - VD)
RANCUREL Marie-France, 4C (S - VD)
GENON Hervé, CCPM (T - VD)
VAILLAUT Eric, 3CMA (S) ; possède un pouvoir donné par M. ALBRIEUX (VD)
SANDRAZ Eric, Région AuRA (T - VD)

Collège privé

JAY Mathieu, ADRETS (T - VD)
ODIN Pierre-Yves, FACIM (T - VD)
PIGUET Anne, AACA Porte de Maurienne (S) ; possède un pouvoir donné par M. PARIS (VD)
BENOIT Séverine, indépendante, act^o sociale (T - VD) ; possède un pouvoir donné par M. MACHET (VD)
VALET Cédrik, CAUE (S)
FAVIER Pascal, indépendant AMM (S - VD)
VIARD Nathalie, indépendante, avocate (T - VD)
TOLON Bruno, CLD Tarentaise (S - VD)
GORRE Alfred, ASDER (T - VD)
ANXIONNAZ Pierre, La Ruchette (S - VD)
BERTAGNOLO Ludovic, MDT (T - VD)
LEGER Eric, CMA (S)

Autres membres sans voix délibérative

HENRY Marine, Région AuRA
COGNET Sylvie, CD73

Equipe technique LEADER/ animation :

COUTAZ Sonia, APTV
NGUYEN Myriam, SPM
JIMENEZ Maud, CA Arlysère
DUBOURGEAT Benjamin, CA Arlysère
VANIN Cristelle, CA Arlysère
TARTARAT Christiane, CA Arlysère

Excusés

Collège public

VERNAY Gérard, CCHT
PULCINI Sylvain, CCVV
DURBET Yves, SPM
ALBRIEUX Alexandre, CCMG
BODECHER Maurice, CCMV
VERNEY Sophie, CD73
PROVOST Patrick, CD73 (S - VD)
VIBERT Séverine, CA Arlysère

Collège privé

ZANUTTINI Sabine, MLJ Pays Maurienne
MACHET Alain, Vivre en Tarentaise
MARIE Vianney, Les Ateliers de Maurienne
PARIS Florian, AuRA Entreprise
GUENO Chantal, Nova Cella
COSTERG Jean-Sylvain, CCI
GIRARD Hervé, CLD
MESTRALLET Gauthier, groupe AART

Autres membres sans voix délibérative

DARVES Beatrice, SPM

*(T) : titulaire

(S) : suppléant

(VD) : voix délibérative

	Public	Privé	Total
Membres invités	22	24	46
Membres invités ayant voix délibérative (VD)	11	12	23
Membres présents	10	12	22
<i>Binômes complets</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>4</i>
Titulaires présents	7	6	13
Suppléants présents	2	6	8
Pouvoirs donnés	1	2	3
Nombre de voix délibératives	10 (45 % des voix exprimées)	11 (50 % des voix exprimées)	21 (95 % des membres votants)

Le double quorum est bien respecté

Présence d'au moins la moitié des membres votants ET au moins la moitié des voix exprimées relèvent du collège privé



L'essentiel à retenir

Points généraux

- **Approbation de 2 modifications au règlement intérieur** : modification de la composition minimale des comités d'audition locaux et possibilité, en cas de CoProg trop chargé, de passer en comité d'audition local des projets portant sur 2 territoires.

Audition/ sélection

Projets TAM	Thématiques (AAP) Montants dépenses éligibles présentées Subvention FEADER sollicitée	Note /100	Conclusion
Association pour le Grand Bivouac d'Albertville « La caravane du doc 2025 à 2027 »	Vitalité sociale (2.1) 81 161 € HT LEADER : 40 000 €	58,4	Rejeté
ADAC / Dôme Théâtre Création et diffusion de spectacles : « Des humains, la forêt... Circulation/ Interaction avec le paysage »	Vitalité sociale (2.1) 112 445,86 € HT LEADER : 40 000 €	66,9	Sélectionné

Projets « locaux »

Commune de Grésy sur Isère « Aménagement d'un espace intergénérationnel – volet culturel »	Vitalité sociale (2.1) 100 519,34 € HT LEADER : 40 000 €	73,9	Sélectionné
Association Atelier Théâtre de Saint Julien Montdenis « Moi, Carmen »	Vitalité sociale (2.1) 49 589,46 € HT LEADER : 35 704,70 €	74,0	Sélectionné
Le cordonnier de Villarlurin « Acquisition de matériel pour cordonnier »	Emploi- Formation (1.2) 29 649,70 € HT LEADER : 17 789,82 €	78,0	Sélectionné
Association Beaufortaine du Bois « 4 ^{ème} Festi Bois août 2024 »	Emploi- Formation (1.2) 31 927 € HT LEADER : 22 234 €	74,4	Sélectionné
Communauté de communes de Haute Maurienne Vanoise « Mise en place d'un transport public inter- communal en zone de montagne été 2024 »	Changement climatique (3.1) 59 700,20 € HT LEADER : 25 000 €	71,7	Sélectionné

Programmation

- **GDS des Savoie - Lutte contre le frelon asiatique sur TAM (protection, détection, sensibilisation)**
43 063,46 € HT de montant d'opération retenu ; 31 005,68 € d'aide LEADER accordée
- **Les Ateliers de Maurienne - Achat d'un nouveau pressoir de vendanges de raisins**
14 166,67 € HT de montants d'opération retenu ; 10 200 € d'aide LEADER accordée
- **Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise - Coach Renov' 3.0 année 1**
39 350 € HT de montant d'opération retenu ; 25 000 € d'aide LEADER accordée
- **Syndicat Pays de Maurienne - Animation LEADER 2024**
40 753,24 € HT de montant d'opération retenu ; 32 602,59 € d'aide LEADER accordée
- **Communauté d'agglomération Arlysère - Animation LEADER 2023**
26 369,74 € HT de montant d'opération retenu ; 21 095,79 € d'aide LEADER accordée
- **Communauté d'agglomération Arlysère - Animation LEADER 2024**
39 554,61 € HT de montant d'opération retenu ; 31 643,68 € d'aide LEADER accordée
- **Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise - Animation LEADER 2023**
35 392,62 € HT de montant d'opération retenu ; 28 714,09 € d'aide LEADER accordée
- **Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise - Animation LEADER 2024**
52 766,06 € HT de montant d'opération retenu ; 42 212,84 € d'aide LEADER accordée

📅 Calendrier prévisionnel des prochains comités de programmation

10 décembre 2024, 18h-21h / 28 janvier 2025, 18h-21h

Possibilité d'un CoProg supplémentaire, en fonction du nombre de projets déposés

Compte-rendu détaillé

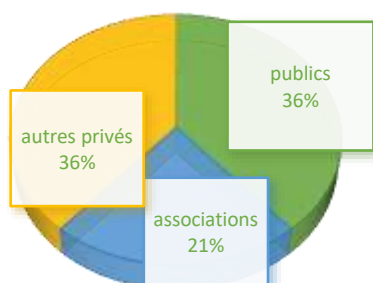
Mme Jocelyne Abondance, en sa qualité de présidente du GAL Auvergne-Rhône-Alpes Tarentaise Arlysère Maurienne, accueille les participants réunis pour cette seconde réunion du CoProg à Albertville, à la Halle Olympique. Elle remercie chacun pour leur présence et introduit de premiers éléments sur le programme LEADER. L'équipe technique LEADER présente la suite.

1. Points généraux

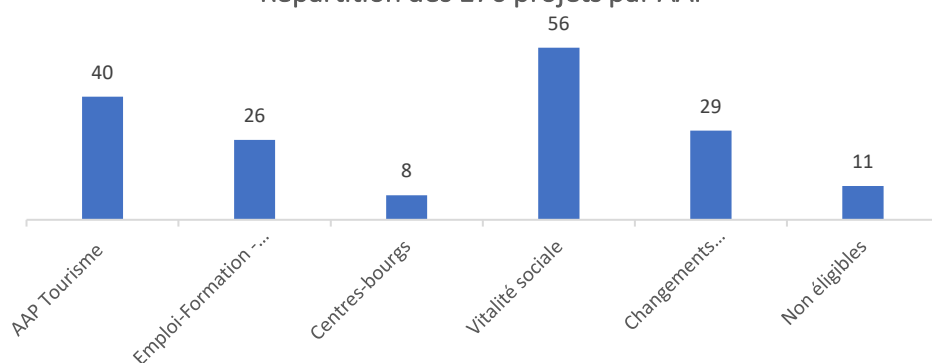
a) Les chiffres clés actualisés

- Sollicitation de **119 porteurs de projets**
- **170 projets proposés** (dont 16 de dimension TAM ou en partie sur 2 ou 3 sous-territoires)
- **17 déposés en ligne**
- **7 soumis à notation** au Coprog du 8 octobre, couvrant 3 AAP

Statuts maître d'ouvrage
(sur les 119 sollicitations)



Répartition des 170 projets par AAP



b) Rappel des grandes étapes

1. Audition

Echange avec le porteur de projet et formulation d'un avis consultatif. Réservé ou favorable, le dossier passera toujours en sélection

2. Sélection

Notation du projet sur 9 critères, actant la sélection, le rejet ou la possibilité d'une seconde audition. C'est bien le projet qui est noté. Les dossiers déjà réalisés entre le dépôt de la demande d'aide et le passage en sélection sont éligibles

3. Programmation

Vote du montant FEADER définitif > Pour des dossiers complets, instruits et ayant l'assurance d'une contrepartie nationale

c) Rappel des modalités de vote et de pouvoirs

1. Dans le cas où j'ai un pouvoir et ni moi ni mon pouvoir n'avons de conflit d'intérêt
> Je remplis 2 fois le formulaire
2. Je suis en conflit d'intérêt et j'ai un pouvoir
> Je ne vote ni pour moi ni pour mon pouvoir
3. Je ne suis pas en conflit d'intérêt ; j'ai un pouvoir qui a un conflit d'intérêt
> Je ne vote que pour moi

d) Information de mise à jour du nom de la structure d'un des membres du CoProg

☞ Cf. listes des membres du collège privé

Anne PIGUET est membre au titre de l'Association d'Animation Porte de Maurienne

> L'association a changé de nom et devient « Centre Socioculturel 3 P'tits Cailloux »

= Anne PIGUET est membre du collège privé au titre du « Centre Socioculturel 3 P'tits Cailloux »

e) Proposition n°1 de modification du règlement intérieur

☞ Cf. art 4 « Description des autres instances de gouvernance (rôle, fonctionnement) »

« Pour maintenir la séance d'un comité d'audition devront néanmoins être présents : au moins 4 membres du CoProg (2 du collège privé et 2 du collège public) »

Modification proposée :

> Retirer la mention entre parenthèse

= pour gagner en souplesse, ne pas s'imposer une sorte de quorum quand non nécessaire

 **VOTE : Validation de la modification n°1 du règlement intérieur**

☞ **La proposition est validée à l'unanimité.**

f) Proposition n°2 de modification du règlement intérieur

☞ Cf. art 5. « Organisation et fonctionnement du comité de programmation »

☞ Cf. art 5.1. « Modalités de déroulement du comité de programmation »

« Cas des projets à l'échelle TAM ou de deux territoires : le porteur de projet présente directement son projet en CoProg »

Modification proposée :

> Phrase à remplacer par :

« Cas des projets à l'échelle TAM : le porteur de projet présente directement son projet en CoProg. Cas des projets de deux territoires : le porteur de projet présente son projet en CoProg ou en comité d'audition de l'un des deux territoires. La décision sera prise par le/la Président(e) du GAL sur proposition de l'équipe technique en fonction du volume de dossier en sélection en CoProg »

 **VOTE : Validation de la modification n°2 du règlement intérieur**

☞ **La proposition est validée à l'unanimité.**

g) Information « contrôle croisés »

Une mention conclut désormais le mail d'invitation : « Par ailleurs, afin de prévenir un risque de double ou de sur-financement pour les opérations qui seront présentées lors de ce comité de programmation, nous vous invitons à nous faire savoir si votre collectivité ou établissement apporte, ou envisage d'apporter, son concours financier à l'un ou plusieurs de ces dossiers. Dans l'affirmative, nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer les éléments le justifiant (délibération ou montant envisagé). Sans réponse de votre part au 07/10/2024, nous considérons que ces porteurs de projets n'ont pas sollicité ni obtenu d'aides de votre part. Vous trouverez en pièce jointe les plans de financements prévisionnels de chaque projet »

Il s'agit d'une mention obligatoire car le mail d'invitation au CoProg est désormais une pièce faisant foi pour vérifier le non surfinancement d'un projet.

2. Audition et passage en sélection des porteurs de projets d'échelle « TAM »

Projet n°1

Association pour le Grand Bivouac d'Albertville « La caravane du Doc 2025-2027 »

Réf. : AAP 2.1 « Renforcer l'offre de services au public pour vivre et habiter le territoire à l'année »

Il s'agit d'une seconde audition, suite au rejet du dossier au précédent CoProg (4 juin).

Le projet est présenté par **Jean-Sébastien Esnault**, délégué général de l'association.

☞ Cf. fiche projet en PJ pour descriptif de l'opération et réponse aux critères de sélection + avis des membres du CoProg suite à la 1^{ère} audition avec préconisation + présentation powerpoint indiquant la prise en considération des remarques

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Cofinancement Région AURA, Cinémathèque du doc, Département Savoie	Autofinancement	TOTAL
49 %	31%	20 %	100 %
40 000 €	25 000 €	16 161,38 €	81 161,38 €

Ventilation :

- Casques réalité virtuelle, poste informatique encodage (13 400 € HT)
- 1 partie du temps de travail de 3 pers sur 3 ans (50 102 € HT)
- Location et cessions de film (4500€ HT)
- Développement site web (2389 €)
- Ateliers convivialité (150 €)

Echanges avec la salle

Comment sont choisis les documentaires ?

☞ L'équipe du Grand Bivouac propose une vingtaine de sélections thématiques, et dans chacune sont présélectionnés 3 à 4 documentaires. Les thèmes peuvent être très variés : société, environnement, famille, etc.

C'est au comité d'habitants de choisir la thématique qu'ils souhaitent puis de choisir ensuite parmi les documentaires présélectionnés.

Quel public visé ?

☞ Le projet vise tous les publics et dans l'absolu, les plus éloignés de la culture.

N'y a-t-il pas un problème de calendrier pour constituer les comités d'habitants ? Entre janvier et mars, c'est la « pleine saison » ; les personnes travaillant dans le tourisme sont peu disponibles et cela correspond à beaucoup de monde en Tarentaise et en Maurienne.

☞ Il ne s'agit que de la période de constitution des comités mais pas des ateliers en eux-mêmes, qui se dérouleront entre avril et juin.

L'équipe du Grand Bivouac prend en considération la problématique de la saisonnalité, notamment après des échanges avec Val d'Isère.

Pouvez vous nous en dire plus sur les casques de réalité virtuelle ?

☞ Cf. photos du diaporama. Beaucoup de courts-métrages sont désormais disponibles sous ce format. Cet outil a une capacité de plaire à toutes les générations.

Comment vous intégrez vous dans les territoires dont les collectivités portent déjà un projet culturel ? Comment faites vous le lien avec les programmations existantes ?

☞ L'équipe du Grand Bivouac a l'habitude de combiner les projets culturels portés par les collectivités. Sans alourdir, ni empiéter.

Vous parlez d'aller vers des publics éloignés de la culture. Allez vous prendre contact avec les centres médico-social et les EPHAD ?

☞ Oui, l'objectif de l'opération est d'aller à la rencontre des autres, de manière volontaire, avec une équipe qui ne se contente pas de ce qu'elle a.

Les membres n'ont pas formulé pour la seconde fois un « avis en audition », et procède directement à la notation.

VOTE : Notation du dossier

Mathieu Jay (collège privé), ayant voté sans avoir assisté à l'audition, son vote a finalement été annulé.
(Que son vote soit pris en compte ou non, le dossier est rejeté dans les deux cas)

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 20 votants dont 10 issus du collège privé
Méthode de calcul : le vote par voie numérique est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection.
La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

☞ **Le dossier obtient la note de 58,4/100**

Le dossier est donc **rejeté** par le comité de programmation.

Projet n°2

Association pour le Développement d'Albertville et de son territoire par la Culture (ADAC) / Dôme Théâtre

« Création et diffusion de spectacles – « des humains, la forêt... Circulation/ Interaction avec le paysage »

Réf. : AAP 2.1 « Renforcer l'offre de services au public pour vivre et habiter le territoire à l'année »

Le projet est présenté par **Fabienne Chognard**, directrice du Dôme Théâtre.

☞ Cf. fiche projet en PJ pour descriptif de l'opération et réponse aux critères de sélection

Plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	CCHT + DRAC	Billetterie	Autofinancement	TOTAL
36 %	40 %	1 %	20 %	100 %
40 000 €	45 000 €	1 680 €	16 161,38 €	81 161,38 €

Ventilation :

- Résidences et cession du droit de représentations « Feu la forêt » et « Wi la Peau des arbres » (52 015,20 €)
- Carte « son » (719 €)
- 1 partie du temps de travail de 6 personnes sur 3 années (50 358,88 €)

Echanges avec la salle

Une billetterie est prévue ; les spectacles ne sont pas gratuits ?

☞ Oui, mais seulement pour 1 des 2 spectacles, celui en forêt sera gratuit. A noter que la billetterie du 2nd spectacle sera surtout « symbolique » (cf. montant dans le plan de financement)

Avez-vous prévu une dimension participative ?

☞ Oui, dans la construction des spectacles ; les artistes vont à la rencontre des habitants, échangent avec eux (promeneurs en forêt, ...)

Comment articulez-vous ce projet avec les spectacles déjà proposés dans les territoires qui porte des projets culturels ?

☞ Ce projet est différent et complémentaire. En partenariat avec les collectivités du territoire le Dôme propose des spectacles en diffusion pour les programmer à Albertville ou de manière décentralisée dans les vallées. La nouveauté de ce spectacle est qu'il va être imprégné de ce qui va se passer en amont, c'est-à-dire des échanges avec les habitants et du désir des partenaires (associations, collectivités...). Il est possible de rebondir sur des événements organisés par des collectivités par exemple, être en interaction avec l'existant, les projets,...

Comment ont été choisies les compagnies ?

☞ Le Dôme les connaît déjà, connaît leur travail. La compagnie qui propose le spectacle « Feu la Forêt » a déjà réalisé le spectacle « Mort d'une montagne » qui a connu un certain succès en Tarentaise et dans le Beaufortain.

Est-ce que vous allez travailler avec les scolaires ?

☞ Non ce n'est pas prévu, par contre les enfants sont attendus dans le public.

Comment allez vous chercher les nouveaux publics ?

☞ Avec le réseau du Dôme et avec l'aide de deux chargés de mission en relation publique. Malgré la difficulté, le Dôme souhaite aller à la rencontre des personnes qui ne fréquentent pas les théâtres. A conscience de la difficulté aussi de faire venir des gens en saison hivernale. Enfin, il faut « démystifier » les artistes, qui ont envie d'être dans la rencontre des autres.

Témoignage d'un membre du CoProg, ancien garde forestier : les montagnes, les forêts qui nous entourent font partie de nos paysages quotidien, de ceux de nos enfants ; c'est une bonne chose de l'inclure dans un projet culturel.

Avis rendu par le comité de programmation

Un membre du CoProg fait part de son étonnement qu'il s'agisse d'un projet porté en direct par le Dôme et que ce ne soit pas un projet porté par une collectivité, notamment par la communauté de communes de Haute Tarentaise qui le cofinance.

Un autre membre explique que, concernant la communauté d'agglomération d'Arlysière, celle-ci n'a pas vocation à créer et produire de nouveaux spectacles, même si ceux-ci s'intègrent dans un projet culturel de territoire.

Un membre souligne tout l'intérêt de ce projet, notamment pour faire le lien entre de nombreux acteurs, bien spécifiques à notre territoire : accompagnateurs en montagne, offices de tourisme, ONF, ...

Enfin un autre membre apprécie de proposer une « entrée culturelle » pour aborder les thèmes de l'écologie et de la transition. Cela propose un autre format qu'une conférence ou une réunion, c'est une approche intéressante.

En conclusion, les membres du comité de programmation émettent un avis favorable.

VOTE : Notation du dossier

Mathieu Jay (collège privé), ayant voté sans avoir assisté à l'audition, son vote a finalement été annulé.

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 20 votants dont 10 issus du collège privé.

Méthode de calcul : le vote par voie numérique est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

☞ **Le dossier obtient la note de 66,9/100**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

3. Passage en sélection des projets présentés en comités territoriaux

- ☞ Pour rappel, pour les projets de dimension « locale », les porteurs de projets ont été auditionnés en comités territoriaux :
- **Le 4 septembre à Moûtiers**
 - **Le 12 septembre à St-Jean-de-Maurienne**
 - **Les 21 juin et 12 septembre à Albertville**

A l'issue de ces réunions, les avis ont été compilés dans une note synthétique (*cf. docs préparatoires*).

Projet n°3

Commune de Grésy sur Isère

« Aménagement d'un espace intergénérationnel - volet culturel »

Réf. : AAP 2.1 « Renforcer l'offre de services au public pour vivre et habiter le territoire à l'année »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'équipe technique LEADER et l'avis du comité d'audition est rapporté par **Cédrik Valet**, chargé de mission au CAUE.

☞ *Cf. fiche projet en PJ pour descriptif de l'opération et réponses aux critères de sélection*

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Etat (DETR)	Autofinancement	TOTAL
40 %	13 %	47 %	100 %
40 000 €	13 029 €	47 487,34 €	100 516,34 €

Ventilation :

- *Maîtrise d'œuvre (4 552 € HT)*
- *Gradins, escaliers, murs expression graphique, soutènements, scénettes, bordures, installation chantier, aménagement, réseaux (95 954 € HT)*

Echanges avec la salle :

N'y a-t-il pas de toilettes de prévues ?

☞ En effet, ça fait partie des préconisations que les membres du comité d'audition ont rendu au porteur de projet

Analyse ex-ante des impacts environnementaux potentiels : majorité d'impacts positifs

👉 **VOTE : Notation du dossier**

Tout le monde a pris part au vote

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 21 votants dont 11 issus du collège privé.

Méthode de calcul : le vote par voie numérique est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

☞ **Le dossier obtient la note de 73.9/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°4

Association Atelier Théâtre de Saint Julien Montdenis

« Moi, Carmen »

Réf. : AAP 2.1 « Renforcer l'offre de services au public pour vivre et habiter le territoire à l'année »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'équipe technique LEADER et l'avis du comité d'audition est rapporté par **Anne Piguet**, Directrice du centre socioculturel « 3 p'tits cailloux » (collège privé).

☞ Cf. fiche projet en PJ pour descriptif de l'opération et réponses aux critères de sélection

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Département de la Savoie	Autofinancement	TOTAL
72 %	18 %	10 %	100 %
35 704,70 €	8 926,17 €	4 958,99 €	49 589,46 €

Ventilation :

- Costumes et décors (2 695,72 €)
- Personnel création artistique : prestations, salariat (31 930,48 € HT)
- Personnel technique : prestation et location de matériel lumière et son (5 566 € HT)
- Prestation de communication : flyers et affiches (1 098,57 € HT)
- Logistique : restauration et transport des 170 participants sur 3 dates (7 799,09 € HT)
- Frais comptable spécifique à l'opération (500 € HT)

Echanges avec la salle

N'est-il pas prévu de billetterie, de recettes ?

☞ Si, les places seront vendues 12 €. Mais il est prévu d'instruire le dossier sous un certain « régime d'aide d'Etat » qui ne les prendra pas en compte, c'est pourquoi elles ne sont pas présentées dans le plan de financement.

Pourquoi ne travailler qu'avec une école à Bourg-Saint-Maurice les Arcs et aucune école en Maurienne ?

☞ Parce que l'association a un contact dans cette école, une enseignante qui a une vraie « fibre musicale » et du temps à consacrer aux répétitions générales.

Analyse ex-ante des impacts environnementaux potentiel : majorité d'impacts neutres

 **VOTE : Notation du dossier**

Tout le monde a pris part au vote.

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 21 votants dont 11 issus du collège privé.

Méthode de calcul : le vote par voie numérique est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

☞ **Le dossier obtient la note de 74/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°5

Le cordonnier de Villarlurin

« Acquisition de matériel pour cordonnier »

Réf. : AAP 1.2 « Renforcer l'accompagnement vers l'emploi, à l'installation et à la pérennité des petites activités économiques »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'équipe technique LEADER et l'avis du comité d'audition est rapporté par **Claudine Gros**, Conseillère communautaire à la communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche (collège public).

☞ Cf. fiche projet en PJ pour descriptif de l'opération et réponses aux critères de sélection

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT) (Montant total du projet : 1 011 651 € HT)

FEADER (LEADER)	Région AURA	Autofinancement	TOTAL
60 %	20 %	20 %	100 %
17 789,82 €	5 929,94 €	5 929,94 €	29 649,70 €

Ventilation :

- Banc de finition (14 586 € HT)
- Presse double piston (6 768 € HT)
- Station presse 3 positions (7 295,70 € HT)

Echanges avec la salle

Un membre souligne l'implication de ce cordonnier dans son métier et apprécie cette initiative de modernisation.

Analyse ex-ante des impacts environnementaux potentiels : majorité d'impacts positifs

 **VOTE : Notation du dossier**

Tout le monde a pris part au vote.

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 21 votants dont 11 issus du collège privé.
Méthode de calcul : le vote par voie numérique est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

👉 **Le dossier obtient la note de 78/100**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°6

Association Beaufortaine du Bois

« 4^{ème} Festi Bois - août 2024 »

Réf. : AAP 1.2 « Renforcer l'accompagnement vers l'emploi, à l'installation et à la pérennité des petites activités économiques »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'équipe technique LEADER et l'avis du comité d'audition est rapporté par **Christian Raucaz**, Vice-Président à Arlysère (collège public).

👉 Cf. fiche projet en PJ pour descriptif de l'opération et réponses aux critères de sélection

Il est précisé la temporalité un peu particulière de ce dossier : déposé et auditionné en juin, réalisé en août avant un passage en sélection en octobre.

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT) (Montant total du projet : 31 927 €)

FEADER (LEADER)	Cofinancement Département Savoie	Autofinancement	TOTAL
70 %	20 %	10 %	100 %
22 234 €	6 500 €	3 193 €	31 927 €

Ventilation :

- Acheminement engins forestiers, démonstrations (21 158 € HT)
- Interventions sur stands, expositions de matériel (3 870 € HT)

- Communication, vidéos, photos (3 680 € HT)
- Télésiège, secours (3 219 € HT)

Echanges avec la salle

L'opération est déjà réalisée avant de passer en sélection. L'association est-elle consciente que c'est une vraie prise de risque ?

☞ Oui ils en sont conscients.

L'équipe technique LEADER leur avait demandé s'ils avaient la possibilité de repousser cet événement d'1 an mais la réponse a été négative car en 2025 le même événement est organisé par un autre acteur en Haute-Savoie et ils ne souhaitent pas se concurrencer.

L'opération étant finalisée, quel bilan ?

Une très forte affluence : 1700 passages enregistrés au compteur de la remontée mécanique. Au vu des conditions météo médiocres, peu de randonneurs, la très grande majorité des personnes ont participé au festi-bois. Les intervenants ont été sollicités en continu tout le long de la journée.

Analyse ex-ante des impacts environnementaux potentiels : majorité d'impacts positifs

VOTE : Notation du dossier

M. Vairetto (collège public) n'a pas pris part au vote

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 20 votants dont 11 issus du collège privé.

Méthode de calcul : le vote par voie numérique est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

☞ **Le dossier obtient la note de 74,4/100**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°7

Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise

« Mise en place d'un transport public intercommunal en zone de montagne - été 2024 »

Réf. : AAP 3.1 « Améliorer les capacités d'adaptation du territoire face aux changements climatiques »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'équipe technique LEADER et l'avis du comité d'audition est rapporté par **Nathalie Viard**, avocate (collège privé).

☞ Cf. fiche projet en PJ pour descriptif de l'opération et réponses aux critères de sélection

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT) (Montant total du projet : 59 700,20 € HT)

FEADER (LEADER)	Autofinancement	TOTAL
42 %	58 %	100 %
40 000€	34 700,20 €	59 700,20 €

Ventilation :

- Prestation du transporteur

Echanges avec la salle

Y-a-t-il eu des recettes, la vente de tickets ?

☞ Oui, mais le prix était symbolique

Pourquoi la Région n'a pas participé au cofinancement ?

☞ Si l'expérimentation a fait ces preuves, des aides pourront peut-être être mobilisés par la suite.

Les dessertes et horaires ont-ils été concertés avec les offices et les professionnels du tourisme ?

☞ Oui, il y a eu de nombreuses concertations en amont pour bien dimensionner l'opération

Analyse ex-ante des impacts environnementaux potentiels : majorité d'impacts neutres

VOTE : Notation du dossier

Tout le monde a pris part au vote.

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 21 votants dont 11 issus du collège privé.
Méthode de calcul : le vote par voie numérique est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

☞ **Le dossier obtient la note de 71,7/100**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

4. Programmation

Groupe de Défense Sanitaire des Savoie - Lutte contre le frelon asiatique sur TAM (protection, détection, sensibilisation)

Montant d'opération présenté : 43 303,46 € HT

Assiette retenue : 43 063,46 € HT

FEADER (LEADER)	Département de la Savoie (CPN)	Autofinancement	TOTAL
72 %	18 %	10 %	100 %
31 005,68 €	7 751,42 €	4 306,34 €	43 063,46 €

Tout le monde a pris part au vote.

VOTE : validation à l'unanimité du montant programmé

Les Ateliers de Maurienne - Achat d'un nouveau pressoir de vendanges de raisins

Montant d'opération présenté : 14 166,67 € HT

Assiette retenue : 14 166,67 € HT

FEADER (LEADER)	Département de la Savoie (CPN)	Autofinancement	TOTAL
72 %	18 %	10 %	100 %
10 200 €	2 550 €	1 416,67 €	14 166,67 €

Tout le monde prend part au vote

VOTE : validation à l'unanimité du montant programmé

Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise - Coach Renov' 3.0 année 1

Montant d'opération présenté : 39 350 € HT
Assiette retenue : 39 350 € HT

FEADER (LEADER)	Département de la Savoie (CPN en partie)	Autofinancement	TOTAL
63,5 %	16,5 %	20 %	100 %
25 000 €	6 480 €	7 870 €	39 350 €

Mme Jocelyne Abondance ne prend pas part au vote.

 **VOTE : validation à l'unanimité du montant programmé**

Syndicat Pays de Maurienne - Animation LEADER 2024

Montant d'opération présenté : 40 753,24 € HT
Assiette retenue : 40 753,24 € HT

FEADER (LEADER)	Autofinancement (CPN)	TOTAL
80 %	20 %	100 %
32 602,59 €	8 150,65 €	40 753,24 €

M. Yves Durbet étant excusé, tout le monde prend part au vote

 **VOTE : validation à l'unanimité du montant programmé**

Communauté d'agglomération Arlysère - Animation LEADER 2023

Montant d'opération présenté : 26 369,74 € HT
Assiette retenue : 26 369,74 € HT

FEADER (LEADER)	Autofinancement (CPN)	TOTAL
80 %	20 %	100 %
21 095,79 €	5 273,95 €	26 369,74 €

M. Christian Raucaz, ne prend pas part au vote

 **VOTE : validation à l'unanimité du montant programmé**

Communauté d'agglomération Arlysère - Animation LEADER 2024

Montant d'opération présenté : 39 554,61 € HT
Assiette retenue : 39 554,61 € HT

FEADER (LEADER)	Autofinancement (CPN)	TOTAL
80 %	20 %	100 %
31 643,68 €	7 910,93 €	39 554,61 €

M. Christian Raucaz, ne prend pas part au vote

 **VOTE : validation à l'unanimité du montant programmé**

Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise - Animation LEADER 2023

Montant d'opération présenté : 35 892,62 € HT

Assiette retenue : 35 892,62 € HT

FEADER (LEADER)	Autofinancement (CPN)	TOTAL
80 %	20 %	100 %
28 714,09 €	7 178,53 €	35 892,62 €

Jocelyne Abondance ne prend pas part au vote

 **VOTE : validation à l'unanimité du montant programmé**

Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise - Animation LEADER 2024

Montant d'opération présenté : 52 766,06 € HT

Assiette retenue : 52 766,06 € HT

FEADER (LEADER)	Autofinancement (CPN)	TOTAL
80 %	20 %	100 %
42 212,84 €	10 553,22 €	52 766,06 €

Jocelyne Abondance ne prend pas part au vote

 **VOTE : validation à l'unanimité du montant programmé**

Après sollicitation des membres du COPROG, aucun financement autre que ceux figurant dans les plans de financement des dossiers programmés n'a été identifié

5. RESTITUTION DES NOTES DE SELECTION

Rappel méthodologique

Le premier dépouillement des votes numériques se fait en séance.

Pour chaque projet, il est vérifié le respect du double quorum afin de définir la formule de calcul, la validité des saisies dans leur ensemble : les doublons, les erreurs d'adressage potentielles.

Les résultats sont présentés sous réserve d'une seconde vérification « à froid ».

La seconde vérification permet de corriger, à la marge, des coquilles non identifiées en séance. Les notes peuvent donc changer sensiblement.

Les services de la Région précise qu'en cas de rejet, il s'agit

- de pouvoir argumenter de façon objective la note donnée sur chaque critère
- le porteur de projet a le droit de contester

 Les membres du Coprog ont pris connaissance en fin de réunion de l'ensemble des notes de sélection attribuées.

Le projet présenté du Grand Bivouac ayant obtenu une note inférieure à 60, des échanges ont eu lieu pour justifier la note.

Marine Henry, chargée de mission Région a précisé qu'en cas de rejet, il s'agit

- de pouvoir argumenter de façon objective la note donnée sur chaque critère
- le porteur de projet a le droit de contester

Ces échanges ont mené certains membres à modifier leur vote sur le critère « dimension territoriale » du projet « Caravane du Doc 2025-2027 »

Ces modifications intégrées rapidement en séance ont fait basculer la note très sensiblement au-dessus le 60/100, sous réserve de validation finale.

L'analyse à froid des résultats a toutefois révélé des erreurs de saisies lors de la notation en ligne (plusieurs formulaires identiques remplis par un même membre pour le même projet).

Après avoir apporté des corrections, la conclusion en est la non sélection du projet avec une note de 58,4/100.

Temps d'échange / arguments exprimés

Les membres du CoProg avait formulé la nécessité que l'équipe du Grand Bivouac concerta avec quelques acteurs culturels « clés » des territoires de Tarentaise et de Maurienne, notamment pour échanger sur l'adéquation du projet aux politiques culturelles des collectivités : pas de superposition mais une intégration du projet.

Ces échanges, dans un premier temps a minima avec un nombre restreints d'acteurs, étaient attendus en amont de la seconde audition, pour se nourrir de leurs retours.

Les dates présentées dans le powerpoint ont été estimées trop tardives (novembre) et ne pas avoir pris en compte cette demande. Il est estimé qu'il s'agit d'une concertation affichée mais non réalisée.

La constitution des groupes d'habitants entre janvier et mars interroge sur la crédibilité de la proposition ; même s'il ne s'agit à ce stade que d'inscriptions pour des ateliers au printemps, elle est jugée non adaptée aux contraintes des territoires de Tarentaise et de Maurienne, alors en « pleine saison » touristique d'hiver.

Enfin des doutes ont été émis sur la faisabilité de réalisation de l'opération sur le calendrier présenté, sur un aussi vaste territoire.

Enfin il a été toutefois souligné la transversalité et la dimension territoriale du projet (Tarentaise, Arlysère, Maurienne).

Calendrier prévisionnel

Prochains CoProg

- ☞ 10 décembre 2024
- ☞ 28 janvier 2025 (*possibilité d'un CoProg supplémentaire si afflux de dossiers*)

Prochains Comités d'audition locaux

- ☞ 18 novembre 2024, 16h30 : **Tarentaise**
- ☞ 12 novembre (+ 21 novembre), 9h : **Arlysère**
- ☞ 14 novembre : 8h30, **Maurienne**

Appels à projets 2025

- ☞ Travail technique préparatoire sur la base bilan 2024
- ☞ Validation en CoProg ou consultation écrite début 2025
- ☞ Publication : mars 2025

Réunion du GAL : début de printemps avec visite d'un projet financé ?


Jocelyne Abondance
Présidente du GAL
Auvergne Rhône-Alpes
Tarentaise Arlysère Maurienne